



Conjoint d'un français et maman d'un français et j'ai pas de papi

Par **oum raid**, le **27/01/2016** à **18:38**

Bonjour à tout le monde

J ss marocaine mariée depuis 2013, maman d un bb de 4 mois mmaintenant

j ss en situation irrégulière depuis novembre 2013

j ss partis à la ppréfecture pour demander titre de séjour parent enfant francais

m ont demandé des épreuves , par mis eux des preuves d entretien de mon bb
J veux savoir les tickets de caisse sont valables même si y a pas mon nom dessus . ?
Et les factures des achats sur internet sont valables. ?

Est ce que j suis expulsable sachant que je suis conjoint d un francais c ça fais 3ans et
maman d un bb français

merci d avance à à tte personne va me répondre et m aider de sortir de ce problème

Par **morobar**, le **27/01/2016** à **19:40**

Bonjour,

[citation]mariée depuis 2013[/citation]

Mariée à la sauce marocaine ou devant un maire en France.

Car en tant qu'épouse d'un français vous avez droit au titre de séjour pour rapprochement familial.

Encore faut-il que le mariage soit reconnu.